

Luxembourg, le 10 janvier 1996

Aux Professionnels du secteur  
financier autres que les  
établissements de crédit

### **CIRCULAIRE IML 96/124**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de nous référer à la circulaire IML 91/80 dont l'objet était d'étendre aux PSF l'obligation de fournir à l'IML le tableau S 2.9 "Effectif du personnel", tel qu'il est fourni par les établissements de crédit.

La présente circulaire a pour objet d'introduire une modification ponctuelle afin d'améliorer la qualité des informations périodiques à fournir à l'IML sur base du rapport IML S 2.9 "Effectif du personnel".

Le tableau S 2.9 dans sa forme actuelle sera complété par une ligne supplémentaire intitulée "dont à temps partiel".

Les instructions et définitions reprises dans la circulaire IML 91/80 restent en vigueur et sont complétées par les observations suivantes:

1. La ligne "dont à temps partiel" regroupe l'ensemble des personnes réparties dans les lignes "cadres, employés et ouvriers" et liées au Professionnel du secteur financier par un contrat de travail à temps partiel. Dans la ligne "dont à temps partiel" ces personnes sont à ventiler en fonction de leurs nationalité et sexe uniquement.

2. Par "travail à temps partiel" il y a lieu d'entendre toute personne qui travaille à moins de 100% du temps de travail normal.

Le nouveau rapport S 2.9 "Effectif du personnel" est à établir pour la première fois au 31 décembre 1995 et à communiquer à l'IML par la suite sur une base trimestrielle.

Le nouveau tableau IML 2.9 vous est communiqué en annexe.

Veillez recevoir, Mesdames, Messieurs, l'assurance de nos sentiments très distingués.

INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS

Jean GUILL  
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS  
Directeur

Annexe

A adresser à  
INSTITUT MONETAIRE LUXEMBOURGEOIS  
L-2983 LUXEMBOURG

**2.9 EFFECTIF DU PERSONNEL**

(à remplir à la machine à écrire)

Nom de l'établissement de crédit : .....

Situation au : .....

Signatures autorisées et cachet:

M./Mme./Mlle.  
Nom de l'employé(e):  
Tél.:

M./Mme./Mlle.  
Nom de l'employé(e)  
Tél:

Réservé à l'Institut Monétaire Luxembourgeois

N° signalétique	Entrée	Enregistremen t	Vérification	Dépouillement	Classement

S 2.9. Effectif du personnel

Ligne	Libellé	Masculin		Féminin		Total	
		luxembourgeois	étrangers	luxembourgeois	étrangers	Luxembourgeois	étrangers
1	Cadres						
2	Employés						
3	Ouvriers						
4	Total						
5	dont : à temps partiel						